

**Demande à remettre à la  
commune de domicile**

Concerné

**Demande de permis d'acquisition d'armes en vue d'acquérir une  
arme ou un élément essentiel d'arme resp. plusieurs armes ou  
plusieurs éléments essentiels d'armes**  
(art. 8 al. 1 LArm et ss et art. 15 al. 1 ss OArm)

Requérant(e) Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Nom de jeune fille

Origine, Nationalité

Adresse

NPA, Domicile

Téléphone

Privé

Téléphone mobile

Courriel

**Adresse(s) durant les deux  
dernières années**

**Procédure pénale**

Faites-vous l'objet d'une procédure pénale en cours?

Oui

Non

Si oui, raisons

**Raison de l'acquisition**

Si la raison de l'acquisition n'a pas pour but le tir sportif, la chasse ou la collection:

**Description exacte de l'arme ou d'élément essentiel d'arme (si déjà connu)**

Arme(s)

Type d'arme

Marque / Modèle

1.

2.

3.

**Devoir d'annoncer les données personnelles**

L'Office central des armes gère le fichier relatif à l'acquisition d'armes par des ressortissants étrangers non titulaires d'un permis d'établissement (DEWA: art. 32a let. a LArm) et le fichier relatif à l'acquisition d'armes par des personnes domiciliées dans un Etats Schengen (DEWS; art. 32a let. b LArm).



Les données DEWS sont envoyées aux autorités compétentes responsables des pays liés par les accords d'association de Schengen pour des personnes ayant leur domicile dans un des Etats de Schengen, Les données DEWA peuvent être transmises aux autorités du lieu de domicile et du lieu d'origine de leurs pays ainsi qu'à d'autres autorités à l'étranger et en Suisse pour remplir leurs conditions légales. Les informations et les décisions juridiques s'appliquent en vertu de la LPD – ci-après – Loi sur la protection des données. (SR 235.1).

### **Annonce lors d'une acquisition par contrat entre des personnes privées**

Lors de l'acquisition d'une arme ou d'un élément essentiel d'arme, l'acquéreur doit être en possession d'un permis d'acquisition d'armes délivré par l'autorité compétente de son canton de domicile. De plus, il doit notifier la copie du contrat écrit au sens de la loi et l'annoncer dans un délai de trente jours auprès du bureau des armes.

### **Dévolution successorale**

Toute personne qui acquiert par dévolution successorale des armes ou des éléments essentiels d'armes par dévolution successorale doit demander un permis d'acquisition d'armes dans les six mois, sauf si, pendant ce délai, elle aliène l'objet en question à une personne autorisée.

La demande de permis d'acquisition d'armes doit être accompagnée d'une liste indiquant, pour chaque engin, le type d'arme, le fabricant, le calibre, la désignation et le numéro de l'arme. La liste doit être signée par le représentant légal.

### **A annexer à cette demande:**

1. Un extrait du casier judiciaire central suisse (original) délivré depuis moins de trois mois;
2. Copie d'un passeport valable ou d'une carte d'identité valable, pour les étrangers une copie de l'autorisation d'établissement ou de l'autorisation de séjour.
3. Les personnes domiciliées à l'étranger et les ressortissants étrangers domiciliés en Suisse sans permis d'établissement doivent fournir une attestation officielle de leur pays d'origine ou de domicile leur permettant de détenir ou d'acquérir une arme ou un élément essentiel d'armes.

Si vous disposez d'un **extrait électronique de votre casier judiciaire, avec signature numérique** (établi pas antérieurement à 3 mois), celui-ci doit impérativement être envoyé à l'adresse [waffenerwerbsschein@police.be.ch](mailto:waffenerwerbsschein@police.be.ch) , avant le dépôt de la demande!

Je certifie avoir répondu conformément à la vérité aux questions:

- je ne suis pas protégé par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'inaptitude;
- que je ne souffre d'aucune maladie qui pourrait accroître les risques d'une utilisation abusive d'une arme, telle qu'une dépendance aux médicaments, à l'alcool ou aux stupéfiants.

J'autorise l'autorité compétente de vérifier les informations notamment auprès de la police, des autorités judiciaires, administratives et tutélaires.

Lieu et date:

Signature:

Domaine spécialisé AEC  
Case postale  
3001 Berne  
Téléphone 031 638 60 60  
Téléfax 031 638 60 69  
www.police.be.ch

Requérant(e): .....

1. Les indications (identité, adresse, adresse des deux dernières années, etc.) du requérant / de la requérante sont-elles exactes?

oui  non

2. L'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) a-t-elle ordonné des mesures ou a-t-elle connaissance de mises en danger de la propre personne ou de tiers?

oui  non

3. Avez-vous, à l'heure actuelle, connaissance de motifs de refus au sens de l'article 8, alinéa 2, de la loi fédérale du 20 juin 1997 sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (loi sur les armes, LArm) ?

oui  non

4. Avez-vous connaissance d'autres motifs qui, à votre avis, justifient un refus de la demande?

oui  non

5. Remarques (remarques concernant les points 1 – 4, sur une feuille séparée le cas échéant):

.....  
.....

Date: .....

Commune: .....

Lieu: .....

Timbre et signature:

.....

